

**Rapport statistique sur la clientèle  
des programmes d'assistance sociale**

**FÉVRIER 2012**

Adresse internet

[www.mess.gouv.qc.ca/statistiques](http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques)

**Direction de la statistique et de l'information de gestion - Statistique**

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, St-Amable, 4e étage

Québec (Québec)

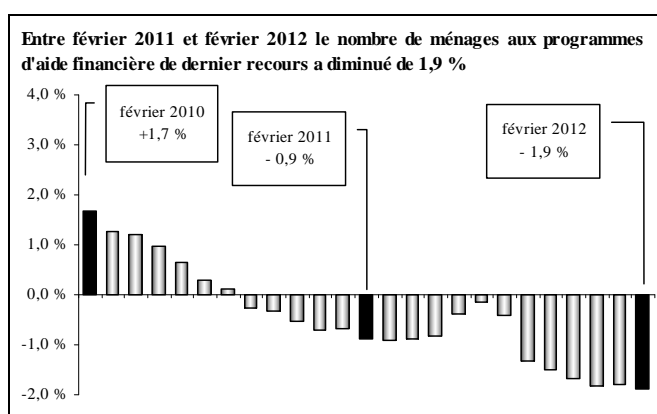
G1R 4Z1

# PORTRAIT DES MÉNAGES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS

*Données officielles de février 2012 et estimations jusqu'en avril 2012*

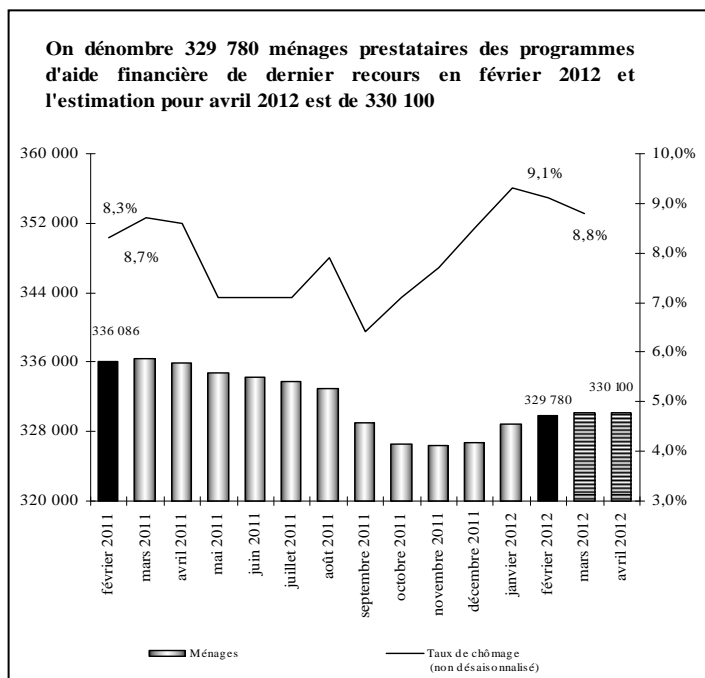
## Comparaison entre février 2012 et février 2011 :

- ▶ En février 2012, on compte 329 780 ménages présents aux programmes d'aide financière de dernier recours, ce qui représente une diminution de 6 306 ménages (↓ 1,9 %) par rapport à février 2011. À titre de comparaison, on observait également une baisse du nombre de ménages à la même période l'année dernière (↓ 0,9 %) en février 2011 par rapport à février 2010.
- ▶ En février 2012, il y a 362 584 adultes (↓ 8 508 ou ↓ 2,3 %) et 108 109 enfants (↓ 4 429 ou ↓ 3,9 %).
- ▶ En février 2012, on dénombre 470 693 prestataires, soit 12 937 de moins qu'à pareille date l'an dernier (↓ 2,7 %). Cette diminution du nombre de prestataires est plus importante que celle observée à la même période l'année dernière (-1,5 % entre février 2011 et février 2010).
- ▶ En février 2012, l'aide moyenne versée est de 726,87 \$ par ménage, l'aide totale versée se chiffrant à 239,7 millions de dollars (↓ 4,4 millions ou ↓ 1,8 %).



## Estimations pour avril 2012 :

- ▶ Entre mars 2012 et avril 2012, l'estimation présente une diminution de 100 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours (↓ 200 ménages au Programme d'aide sociale et ↑ 100 ménages au Programme de solidarité sociale). L'estimation du mois d'avril 2012 se base sur l'évolution du nombre de chèques ou dépôts directs émis le 1<sup>er</sup> avril 2012 par rapport au 1<sup>er</sup> mars 2012 (↑ 1 144 chèques) ainsi que sur la tendance observée pour la même période dans les années antérieures.
- ▶ Cette évolution à la baisse du nombre mensuel de ménages se traduit par une diminution de 300 adultes et de 100 enfants, correspondant à une baisse estimée de 400 prestataires entre mars 2012 et avril 2012.

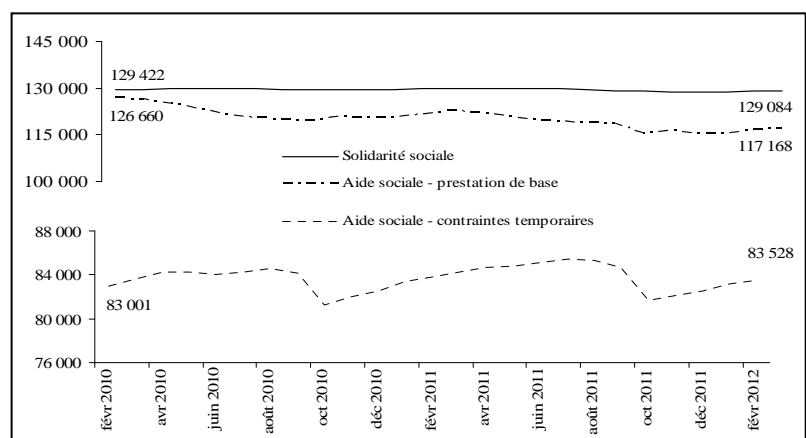


## Observation du taux de chômage :

- ▶ Entre mars 2011 et mars 2012, le taux de chômage (données non désaisonnalisées) a augmenté en passant de 8,7 % à 8,8 %. Par ailleurs, on constate une augmentation de 8 900 emplois par rapport à mars 2011.

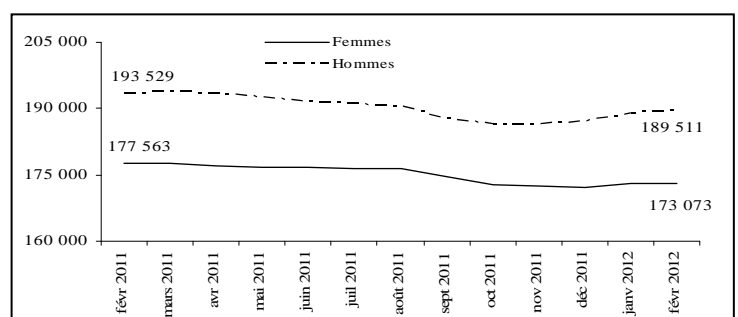
## Répartition des ménages prestataires selon le programme :

- ▶ En février 2012, on compte 200 696 ménages prestataires du Programme d'aide sociale, soit 60,9 % de l'ensemble des 329 780 ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
  - Cela représente une baisse de 2,7 % par rapport à l'année précédente.
  - Ces ménages représentent 224 599 adultes et 98 896 enfants pour un total de 323 495 prestataires. Ces derniers sont en baisse de 3,3 % par rapport à l'an dernier (↓ 11 101 prestataires) alors qu'on y observait plutôt une baisse de 2,1 % en février 2011 (par rapport à février 2010).
  - 58,4 % des ménages prestataires du Programme d'aide sociale reçoivent seulement une prestation de base alors que 41,6 % reçoivent en plus une allocation pour contraintes temporaires.
  - En février 2012, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme d'aide sociale est de 654,62 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 131,4 millions de dollars.
- ▶ En février 2012, on dénombre 129 084 ménages prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 39,1 % de l'ensemble des ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.
  - Cela représente une baisse de 0,5 % par rapport à l'année précédente alors qu'en février 2011 on y observait plutôt une hausse de 0,3 % par rapport à février 2010.
  - En février 2012, il y a 137 985 adultes et 9 213 enfants au Programme de solidarité sociale, pour un total de 147 198 prestataires. Ces derniers sont en baisse de 1,2 % par rapport à l'an dernier comparativement à -0,2 % en février 2011 (par rapport à février 2010).
  - En février 2012, l'aide moyenne versée aux ménages prestataires du Programme de solidarité sociale est de 839,22 \$, l'aide totale versée se chiffrant à 108,3 millions de dollars.



## Situation des femmes aux programmes d'aide financière de dernier recours en février 2012 :

- ▶ Les femmes représentent 47,7 % de l'ensemble des 362 584 adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours en février 2012.
  - Chez les jeunes âgés de moins de 25 ans, les femmes représentent 49,6 % de l'ensemble des jeunes adultes prestataires.
- ▶ Depuis quelques années, le nombre de femmes est toujours moins élevé que le nombre d'hommes (173 073 femmes contre 189 511 hommes en février 2012). Entre février 2011 et février 2012, on constate que la diminution du nombre de femmes prestataires (↓ 2,5 %) est plus importante que celle du nombre d'hommes (↓ 2,1 %).



# PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

*Données officielles de février 2012*

**En février 2012, on dénombre 224 599 adultes prestataires du Programme d'aide sociale.**

### Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en février 2012 :

- ▶ Comparativement à l'année précédente, le nombre d'adultes *sans contraintes* a diminué de 6 397 (passant de 141 144 à 134 747 ou ↓ 4,5 %). Ceux-ci représentent 60,0 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- ▶ Les adultes avec *contraintes temporaires* – principalement pour raisons de santé, d'âge, de grossesse et de charge d'enfants âgés de moins de cinq ans ou handicapés – ont enregistré une baisse de 0,9 % (passant de 90 652 à 89 852). Ils représentent 40,0 % de l'ensemble des adultes prestataires du Programme d'aide sociale.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes avec contraintes temporaires s'établit à un peu plus de 11 ans et demi (140,8 mois) alors que celle des adultes sans contraintes à l'emploi est d'un peu plus de 9 ans (109,3 mois). L'écart observable est principalement lié au fait que les adultes avec contraintes pour raison d'âge (55 ans et plus) cumulent en moyenne plus de 16 ans à l'aide financière de dernier recours (195,9 mois).
- Les femmes sont plus nombreuses chez les adultes avec contraintes temporaires (61,8 % comparativement à 38,3 % chez ceux qui ne présentent aucune contrainte à l'emploi), principalement en raison de la présence d'enfants à charge âgés de moins de cinq ans.
- La diminution importante du nombre d'adultes avec contraintes temporaires, survenue entre les mois de septembre et d'octobre 2011, s'explique principalement par la perte de l'allocation pour contraintes temporaires chez les familles dont l'enfant a atteint l'âge de cinq ans avant le 1<sup>er</sup> octobre.

### Situation des chefs de familles monoparentales en février 2012 :

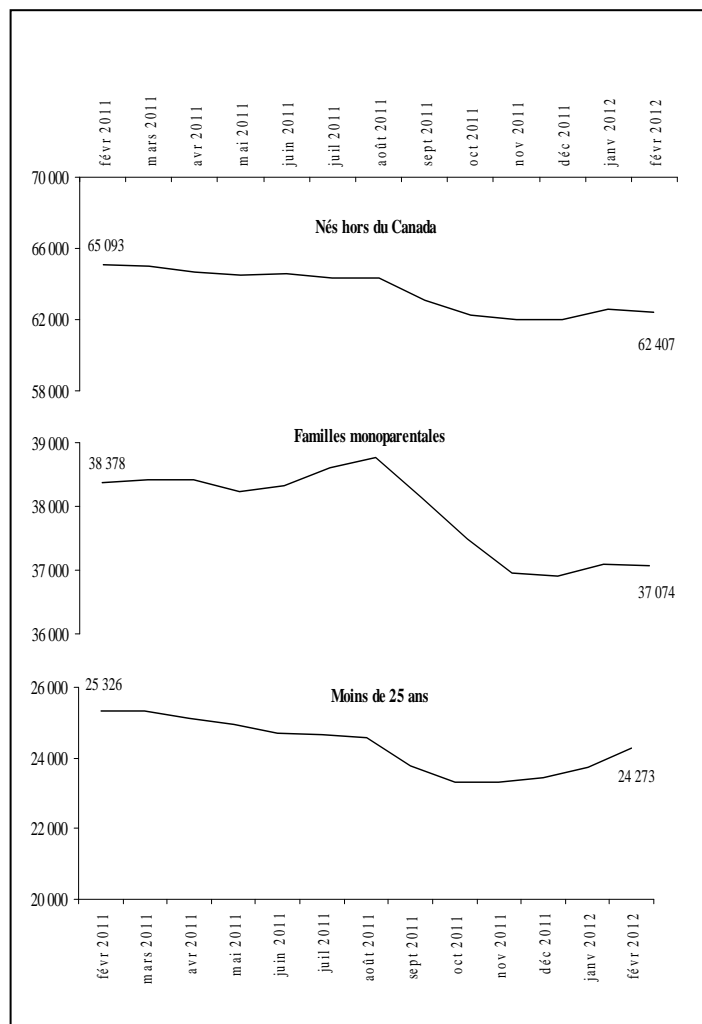
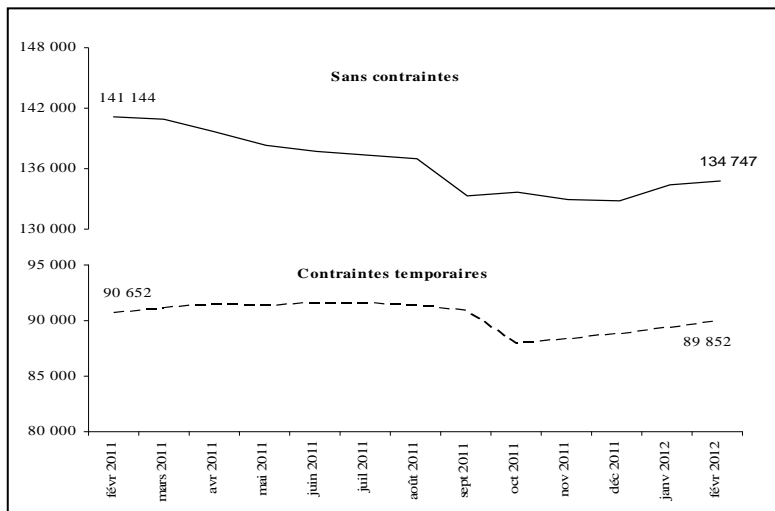
- ▶ On compte 37 074 familles monoparentales au Programme d'aide sociale. Les chefs de ces familles représentent, en février 2012, 16,5 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ En un an, soit entre les mois de février 2011 et de février 2012, le nombre de familles monoparentales a diminué de 1 304 (↓ 3,4 %).
- ▶ La place qu'elles occupent parmi l'ensemble des ménages au Programme d'aide sociale est passée de 18,6 % en février 2011 à 18,5 % en février 2012.
- ▶ 54,2 % des chefs de familles monoparentales au Programme d'aide sociale présentent des contraintes temporaires à l'emploi. La principale raison invoquée (76,9 %) est la présence d'enfants à charge de moins de cinq ans (incluant les cas de grossesse).

### Situation des adultes nés hors du Canada en février 2012 :

- ▶ On compte 62 407 adultes nés hors du Canada et prestataires du Programme d'aide sociale, soit 2 686 adultes de moins que l'an dernier (↓ 4,1 %).
- ▶ Leur proportion parmi l'ensemble des adultes prestataires du programme a diminué entre les mois de février 2011 et de février 2012 passant de 28,1 % à 27,8 %.
- ▶ 70,3 % des adultes prestataires du Programme d'aide sociale nés hors du Canada sont au pays depuis trois ans et plus, alors que les nouveaux arrivants (moins de trois ans) et les revendicateurs du statut de réfugié représentent 29,7 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme qui sont nés hors du Canada.

Adultes prestataires du Programme d'aide sociale	Février 2012	Taux de variation annuelle
Sans contraintes	134 747	- 4,5 %
Contraintes temporaires	89 852	- 0,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>224 599</b>	<b>- 3,1 %</b>

	Février 2011	Février 2012	Taux de variation annuelle
Jeunes de moins de 25 ans	25 326	24 273	- 4,2 %
Familles monoparentales	38 378	37 074	- 3,4 %
Adultes nés hors du Canada	65 093	62 407	- 4,1 %
<b>TOTAL des adultes</b>	<b>231 796</b>	<b>224 599</b>	<b>- 3,1 %</b>



### Situation des jeunes âgés de moins de 25 ans en février 2012 :

- ▶ On dénombre 24 273 jeunes âgés de moins de 25 ans au Programme d'aide sociale, soit 10,8 % de l'ensemble des adultes prestataires du programme.
- ▶ Entre les mois de février 2011 et février 2012, le nombre de jeunes adultes âgés de moins de 25 ans a diminué de 1 053 (↓ 4,2 %).
- ▶ 33,3 % des jeunes âgés de moins de 25 ans présentent des contraintes temporaires à l'emploi. Parmi ceux-là, 83,6 % ont des enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou sont des femmes enceintes, et 15,8 % invoquent des problèmes temporaires liés à la santé.

## **PORTRAIT DES ADULTES PRESTATAIRES DU PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE**

*Données officielles de février 2012*

*En février 2012, on dénombre 137 985 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale.*

**Situation des adultes prestataires en fonction du type de contraintes à l'emploi en février 2012 :**

- ▶ Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale présentent des contraintes sévères dans la presque totalité des cas (130 438 ou 94,5 %). Pour ce qui est des 5,5 % restant, ils ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi mais sont admis au programme en raison de la présence d'un conjoint avec contraintes sévères.
- La durée moyenne de présence cumulative des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale s'établit à plus de 19 ans (232,3 mois).

**Répartition selon le type de diagnostic médical en février 2012 :**

- ▶ Les principaux types de diagnostics médicaux chez les 130 438 adultes prestataires présentant des contraintes sévères à l'emploi sont par ordre d'importance:
  - 34,9 % pour les problèmes d'ordre physique, auditif, visuel ou de la parole;
  - 42,1 % pour les problèmes liés à la santé mentale;
  - 19,5 % pour les problèmes d'ordre intellectuel ou de l'apprentissage;
  - 3,5 % pour les autres diagnostics.

**Autres caractéristiques des adultes prestataires en février 2012 :**

- ▶ Les caractéristiques des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale ne varient pas beaucoup au fil des mois. Ainsi, en février 2012 :
  - 84,1 % sont des personnes seules;
  - 47,7 % sont des femmes;
  - 67,6 % sont âgés de 45 ans et plus, et 6,3 % ont moins de 25 ans;
  - 76,9 % cumulent 10 ans et plus de présence à l'aide financière de dernier recours;
  - 92,1 % sont nés au Canada;
  - 91,0 % sont présents à l'aide financière de dernier recours depuis au moins deux ans sans interruption.

## **PORTRAIT DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME ALTERNATIVE JEUNESSE**

*Données officielles de février 2012*

*En février 2012, on dénombre 6 704 jeunes participants au Programme alternative jeunesse. Parmi eux, 5 646 (84,2 %) reçoivent une allocation jeunesse d'un montant mensuel moyen de 621,16 \$.*

**Caractéristiques des participants en février 2012 :**

- ▶ Les caractéristiques, en début de participation, des participants à Alternative jeunesse sont les suivantes :
  - ce sont pour la plupart des personnes seules (5 346 ou 79,7 %);
  - ce sont le plus souvent des femmes (3 369 ou 50,3 %);
  - en moyenne, ils sont âgés de 20,4 ans au moment de débiter leur participation à Alternative jeunesse;
  - la majorité est sans contraintes à l'emploi (5 453 ou 81,3 %);
  - la plupart sont nés au Canada (5 961 ou 88,9 %).

## **PORTRAIT DES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS PARTICIPANT AUX PROGRAMMES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

*Données officielles de février 2012*

*En février 2012, on dénombre 3 781 prestataires participant aux programmes d'aide et d'accompagnement social. Parmi ces prestataires, 3 535 (93,5 %) sont au Programme Action et 246 (6,5 %) sont au Programme Réussir.*

**Caractéristiques des participants en février 2012 :**

- 71,8 % de ces participants sont au Programme de solidarité sociale ;
- ils présentent majoritairement des contraintes sévères à l'emploi (2 672 ou 70,7 %) ;
- ce sont pour la plupart des personnes seules (3 280 ou 86,7 %) ;
- les femmes (1 867 ou 49,4 %) sont légèrement moins nombreuses que les hommes (1 914 ou 50,6 %) ;
- ils sont âgés en moyenne de 41,9 ans ;
- en moyenne, la durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours est d'environ de 15 ans et demi (186,2 mois).

## TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE AU QUÉBEC

*Données officielles de février 2012*

*Le taux d'assistance sociale de la clientèle des programmes d'assistance sociale âgée de 0 à 64 ans est demeuré stable à 7,1 % entre les mois de janvier 2012 et de février 2012. En comparaison avec l'année dernière, le taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans a baissé de 0,2 point de pourcentage, passant de 7,3 % en février 2011 à 7,1 % en février 2012.*

Entre février 2011 et février 2012, le taux d'assistance sociale est passé de 7,2 % à 7,1 % chez les 18 à 64 ans et de 7,4 % à 7,1 % chez les 0 à 17 ans.

**Les régions ayant les taux d'assistance sociale les plus élevés chez les 0 à 64 ans en février 2012 sont :**

- Île-de-Montréal (10,2 %) ;
- Mauricie (10,2 %);
- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (9,8 %);

La moyenne mobile (12 derniers mois) du taux d'assistance sociale chez les 0 à 64 ans est à 7,2 %.

## Table des matières

<b>Tableau 1</b>	<b>Page</b>
Évolution de la clientèle prestataire des programmes d'aide financière de dernier recours et du montant des prestations versées aux ménages, 2011-2012 et 2012-2013	1-2
Répartition de la clientèle prestataire selon le programme, la situation familiale, le type de résidence et la région administrative, février 2012	1-2
Répartition de la clientèle prestataire supplémentée selon la source de revenu, février 2012	1-2
Répartition de la clientèle nouvellement admise selon la raison de la demande, février 2012	1-2
<b>Tableau 2</b>	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon le type de clientèle, 2010-2011 et 2011-2012	
Répartition des adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours selon certaines caractéristiques, février 2012	3-4
<b>Tableau 3</b>	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon le type de clientèle, 2010-2011 et 2011-2012	5-6
Répartition des adultes prestataires du Programme d'aide sociale selon certaines caractéristiques, février 2012	5-6
<b>Tableau 4</b>	
Évolution du nombre d'adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon le type de clientèle, 2010-2011 et 2011-2012	7-8
Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale selon certaines caractéristiques, février 2012	7-8
<b>Tableau 5</b>	
Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2010-2011 et 2011-2012	9
Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, février 2012	9
<b>Tableau 6</b>	
Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2010-2011 et 2011-2012	10-11
Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, février 2012	10-11
<b>Tableau 7</b>	
Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2010-2011 et 2011-2012	12
Taux d'assistance sociale selon les régions, février 2012	12
Notes relatives aux tableaux	13-14
Lexique	15-17



## PROGRAMME D'AIDE SOCIALE

## PROGRAMME DE SOLIDARITÉ SOCIALE

## Tableau 1 - suite

Prestation de base (incluant les hébergés)	Alloc. pour contraintes temporaires	Alloc. mixte (2 adultes avec cont. tempo.)	TOTAL	var. ann.	Allocation de solidarité sociale	Prestation de base Hébergés	TOTAL	var. ann.	Nombre de ménages
<b>Répartition des dossiers actifs<sup>1</sup> selon le programme et le type d'allocation</b>									
121 569	80 132	3 414	205 116	-0,3 %	126 780	2 895	129 675	0,2 %	334 791
121 254	81 312	3 393	205 959	-1,5 %	126 985	2 891	129 876	0,1 %	335 835
119 957	81 391	3 376	204 724	-1,4 %	127 165	2 898	130 063	0,2 %	334 787
119 367	81 714	3 364	204 445	-0,6 %	126 902	2 870	129 772	0,0 %	334 217
118 913	82 068	3 341	204 322	-0,1 %	126 587	2 883	129 470	-0,2 %	333 792
118 424	81 998	3 345	203 767	-0,5 %	126 310	2 877	129 187	-0,3 %	332 954
115 430	81 335	3 295	200 060	-1,9 %	126 147	2 870	129 017	-0,4 %	329 077
116 090	78 424	3 266	197 780	-2,2 %	126 188	2 616	128 804	-0,5 %	326 584
115 468	78 850	3 256	197 574	-2,4 %	126 075	2 666	128 741	-0,6 %	326 315
115 364	79 225	3 270	197 859	-2,6 %	126 051	2 756	128 807	-0,6 %	326 666
116 498	79 967	3 252	199 717	-2,6 %	126 408	2 777	129 185	-0,5 %	328 902
117 168	80 236	3 292	200 696	-2,7 %	126 294	2 790	129 084	-0,5 %	329 780
116 900	80 700	3 300	200 900	-2,8 %	126 500	2 800	129 300	-0,4 %	330 200
117 569	80 602	3 313	201 484	-1,8 %	126 468	2 808	129 276	-0,3 %	330 759
116 000	81 400	3 300	200 700	-2,6 %	126 600	2 800	129 400	-0,4 %	330 100
									avril 2012 (e)
									mai 2012
									juin 2012
									juillet 2012
									août 2012
									septembre 2012
									octobre 2012
									novembre 2012
									décembre 2012
									janvier 2013
									février 2013
									mars 2013
116 000	81 400	3 300	200 700		126 600	2 800	129 400		330 100
				Proportion				Proportion	
<b>En février 2012</b>									
117 168	80 236	3 292	200 696	100 %	126 294	2 790	129 084	100 %	329 780
35,5%	24,3%	1,0%	60,9%		38,3%	0,8%	39,1%		100%
593,92 \$	728,59 \$	1 011,75 \$	654,62 \$		853,66 \$	185,61 \$	839,22 \$		726,87 \$
									Nombre Proportion du total Prestation moyenne versée
<b>Programme</b>									
117 168	80 236	3 292	200 696	100,0 %	0	0	0	0,0 %	200 696
0	0	0	0	0,0 %	126 294	2 790	129 084	100,0 %	129 084
									Prog. d'aide social <sup>1</sup> Prog. de solidarité sociale
<b>Situation familiale</b>									
90 097	48 500	0	138 597	69,1 %	113 246	2 790	116 036	89,9 %	254 633
2 756	1 652	2 454	6 862	3,4 %	6 746	0	6 746	5,2 %	13 608
18 164	18 910	0	37 074	18,5 %	4 122	0	4 122	3,2 %	41 196
5 777	10 426	838	17 041	8,5 %	2 155	0	2 155	1,7 %	19 196
374	748	0	1 122	0,6 %	25	0	25	0,0 %	1 147
									Personnes seules Couples sans enfants Familles monoparentales Couples avec enfants Conjoints d'étudiant
<b>Type de résidenc<sup>2</sup></b>									
65 537	56 465	2 361	124 363	62,0 %	64 061	0	64 061	49,6 %	188 424
47 069	19 139	263	66 471	33,1 %	55 799	0	55 799	43,2 %	122 270
1 627	398	0	2 025	1,0 %	588	0	588	0,5 %	2 613
2 819	4 234	668	7 721	3,8 %	5 846	0	5 846	4,5 %	13 567
116	0	0	116	0,1 %	0	2 790	2 790	2,2 %	2 906
									Logement et H.L.M. Chambre et pension Temporairement sans adresse <sup>2</sup> Propriété En hébergement
<b>Régio<sup>n</sup></b>									
2 021	1 807	113	3 941	2,0 %	4 577	0	4 577	3,5 %	8 518
3 634	2 550	117	6 301	3,1 %	5 014	0	5 014	3,9 %	11 315
6 786	5 076	181	12 043	6,0 %	10 410	2	10 412	8,1 %	22 455
5 596	3 873	168	9 637	4,8 %	5 968	1	5 969	4,6 %	15 606
4 648	3 585	155	8 388	4,2 %	6 243	0	6 243	4,8 %	14 631
46 281	28 705	1 168	76 154	37,9 %	31 369	1	31 370	24,3 %	107 524
4 963	3 267	115	8 345	4,2 %	5 538	1	5 539	4,3 %	13 884
1 440	1 170	45	2 655	1,3 %	2 483	0	2 483	1,9 %	5 138
842	627	27	1 496	0,7 %	1 240	0	1 240	1,0 %	2 736
365	285	5	655	0,3 %	258	0	258	0,2 %	913
194	117	2	313	0,2 %	93	0	93	0,1 %	406
1 441	1 121	98	2 660	1,3 %	2 506	2	2 508	1,9 %	5 168
2 713	2 424	118	5 255	2,6 %	5 713	0	5 713	4,4 %	10 968
3 630	2 702	176	6 508	3,2 %	3 944	0	3 944	3,1 %	10 452
5 946	4 195	147	10 288	5,1 %	5 694	0	5 694	4,4 %	15 982
6 887	4 831	153	11 871	5,9 %	7 021	0	7 021	5,4 %	18 892
16 242	11 315	394	27 951	13,9 %	18 264	0	18 264	14,1 %	46 215
3 715	2 692	112	6 519	3,2 %	4 157	0	4 157	3,2 %	10 676
18	11	0	29	0,0 %	5 895	2 783	8 678	6,7 %	8 707
									01. Bas-Saint-Laurent 02. Saguenay - Lac-Saint-Jean 03. Capitale-Nationale 04. Mauricie 05. Estrie 06. Île-de-Montréal <sup>3</sup> 07. Outaouais 08. Abitibi-Témiscamingu <sup>4</sup> 09. Côte-Nord 10. Nord-du-Québec ARL <sup>4</sup> 11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine 12. Chaudière-Appalaches 13. Laval 14. Lanaudière <sup>5</sup> 15. Laurentides 16. Montérégie 17. Centre-du-Québec <sup>5</sup> Central <sup>5</sup>
<b>Clientèle supplémentée<sup>6</sup></b>									
5 124	907	6	6 037	11,7 %	529	4	533	1,3 %	6 570
1 027	43	0	1 070	2,1 %	2 719	2	2 721	6,6 %	3 791
9 103	7 191	554	16 848	32,8 %	4 392	9	4 401	10,6 %	21 249
461	373	24	858	1,7 %	185	0	185	0,4 %	1 043
827	80	0	907	1,8 %	0	0	0	0,0 %	907
6 430	22 020	1 565	30 015	58,3 %	35 623	293	35 916	86,5 %	65 931
21 330	28 263	1 849	51 442	100 %	41 216	306	41 522	100 %	92 964
22,9 %	30,4 %	2,0 %	55,3 %		44,3 %	0,3 %	44,7 %		100,0 %
									Allocations d'aide à l'emploi Allocations de soutien Revenus de travail <sup>7</sup> Prestations d'assurance-emploi Contribution parentale Revenus d'autres sources Nombre total distinct <sup>8</sup>
<b>Nouvelles admissions<sup>9</sup></b>									
622	316	6	944	13,9 %	29	0	29	5,6 %	974
958	226	8	1 192	17,6 %	19	0	19	3,6 %	1 212
472	154	4	630	9,3 %	17	0	17	3,3 %	647
2 052	696	18	2 766	40,9 %	65	0	65	12,5 %	2 833
128	190	0	318	4,7 %	22	0	22	4,2 %	343
247	98	0	345	5,1 %	6	0	6	1,2 %	351
821	335	16	1 172	17,3 %	115	4	119	22,8 %	1 291
25	29	2	56	0,8 %	3	0	3	0,6 %	59
1 484	616	14	2 114	31,2 %	293	13	306	58,7 %	2 425
4 757	1 964	50	6 771	100 %	504	17	521	100 %	7 302
65,1 %	26,9 %	0,7 %	92,7 %		6,9 %	0,2 %	7,1 %		100,0 %
									Fin des prestations d'a.-e. Perte d'emploi sans a.-e. Prestations d'a.-e. insuffisantes Sous-total Perte du conjoint Fin des études à temps complet Revenus insuffisants En attente de revenus Autres raisons Total Proportion du total













Tableau 4 - suite

Table with columns: Jeunes de moins de 25 ans, Nés hors du Canada, Total Jeunes de moins de 25 ans, Reven-dicateurs du statut de réfugié, Nouveaux arrivants (moins de 3 ans), Arrivés au Canada depuis 3 ans et plus, Total Nés hors du Canada, Hommes, Femmes, Familles mono-parentales, Durée consécutive de 2 ans et plus. It includes sections for 'Nombre d'adultes actifs au Programme de solidarité sociale', 'Situation familiale', 'Sexe', 'Âge', 'Scolarité', 'Durée de présence cumulative', 'Types de contraintes à l'emploi', and 'Région'.

Tableau 5

Évolution du nombre de participants au Programme alternative jeunesse, 2010-2011 et 2011-2012

	Nombre total d'adultes	Taux de variation annuelle	Nés hors du Canada	Hommes	Femmes	Nombre d'adultes avec alloc. jeunesse <sup>2</sup>	Taux de variation annuelle	Allocation moyenne <sup>3</sup>
<b>Participants au Programme alternative jeunesse<sup>1</sup></b>								
<b>moyenne 2009-2010</b>	<b>7 969</b>	<b>39,5 %</b>	<b>846</b>	<b>4 348</b>	<b>3 621</b>	<b>6 736</b>	<b>39,4 %</b>	<b>658,59 \$</b>
avril 2010	8 659	14,8 %	941	4 795	3 864	7 211	12,0 %	608,16 \$
mai 2010	8 324	8,9 %	935	4 529	3 795	6 935	7,3 %	733,50 \$
juin 2010	7 862	4,7 %	907	4 216	3 646	6 518	1,4 %	604,44 \$
juillet 2010	7 500	1,7 %	871	4 041	3 459	6 246	0,0 %	609,44 \$
août 2010	7 436	-1,2 %	869	3 951	3 485	6 380	-1,8 %	728,44 \$
septembre 2010	7 394	-3,6 %	842	3 863	3 531	6 058	-4,9 %	609,05 \$
octobre 2010	7 494	-5,0 %	840	3 872	3 622	6 121	-6,1 %	612,46 \$
novembre 2010	7 555	-8,2 %	855	3 892	3 663	6 373	-8,1 %	758,01 \$
décembre 2010	7 485	-8,8 %	863	3 829	3 656	6 290	-8,5 %	628,27 \$
janvier 2011	7 718	-9,5 %	873	3 932	3 786	6 610	-8,0 %	745,55 \$
février 2011	7 729	-10,8 %	870	3 994	3 735	6 469	-11,8 %	620,89 \$
mars 2011	7 676	-13,0 %	868	3 984	3 692	6 468	-14,1 %	622,25 \$
<b>moyenne 2010-2011</b>	<b>7 736</b>	<b>-2,9 %</b>	<b>878</b>	<b>4 075</b>	<b>3 661</b>	<b>6 473</b>	<b>-3,9 %</b>	<b>656,71 \$</b>
avril 2011	7 591	-12,3 %	862	3 904	3 687	6 345	-12,0 %	620,09 \$
mai 2011	7 389	-11,2 %	863	3 790	3 599	6 254	-9,8 %	755,27 \$
juin 2011	6 918	-12,0 %	833	3 492	3 426	5 709	-12,4 %	613,70 \$
juillet 2011	6 540	-12,8 %	796	3 256	3 284	5 479	-12,3 %	601,85 \$
août 2011	6 438	-13,4 %	779	3 165	3 273	5 558	-12,9 %	716,25 \$
septembre 2011	6 343	-14,2 %	754	3 104	3 239	5 268	-13,0 %	598,68 \$
octobre 2011	6 349	-15,3 %	730	3 090	3 259	5 331	-12,9 %	737,18 \$
novembre 2011	6 409	-15,2 %	725	3 119	3 290	5 297	-16,9 %	604,16 \$
décembre 2011	6 342	-15,3 %	722	3 087	3 255	5 329	-15,3 %	617,92 \$
janvier 2012	6 557	-15,0 %	719	3 230	3 327	5 630	-14,8 %	745,57 \$
février 2012	6 704	-13,3 %	743	3 335	3 369	5 646	-12,7 %	621,16 \$
mars 2012								
<b>moyenne 2011-2012</b>	<b>6 689</b>	<b>-13,5 %</b>	<b>775</b>	<b>3 325</b>	<b>3 364</b>	<b>5 622</b>	<b>-13,1 %</b>	<b>657,44 \$</b>

## Proportion

## Proportion

Répartition des participants au Programme alternative jeunesse selon certaines caractéristiques, février 2012

<b>En février 2012</b>								
Nombre d'adultes	6 704	100,0 %	743	3 335	3 369	5 646	100,0%	621,16 \$
Proportion	100,0 %		11,1 %	49,7 %	50,3 %	84,2 %		

<b>Situation familiale<sup>4</sup></b>								
Personnes seules	5 346	79,7 %	599	3 080	2 266	4 507	79,8 %	608,30 \$
Couples sans enfants	102	1,5 %	8	44	58	82	1,5 %	608,72 \$
Familles monoparentales	760	11,3 %	77	8	752	637	11,3 %	708,33 \$
Couples avec enfants	171	2,6 %	13	50	121	141	2,5 %	620,16 \$
Conjoints d'étudiant	0	0,0 %	0	0	0	0	0,0 %	- \$
Inconnue	325	4,8 %	46	153	172	279	4,9 %	633,99 \$

<b>Sexe</b>								
Hommes	3 335	49,7 %	392	3 335	0	2 775	49,1 %	607,14 \$
Femmes	3 369	50,3 %	351	0	3 369	2 871	50,9 %	634,71 \$

<b>Âge</b>								
Moyenne (années)	20,4		20,8	20,4	20,4	20,3		
Moins de 18 ans	63	0,9 %	2	16	47	59	1,0 %	655,68 \$
De 18 à 20 ans	3 644	54,4 %	352	1 816	1 828	3 210	56,9 %	621,31 \$
21 ans et plus	2 997	44,7 %	389	1 503	1 494	2 377	42,1 %	620,09 \$

<b>Scolarité<sup>5</sup></b>								
Primaire	356	5,3 %	51	192	164	308	5,5 %	622,98 \$
Secondaire I à IV	4 190	62,5 %	284	2 121	2 069	3 515	62,3 %	618,14 \$
Secondaire V	822	12,3 %	133	384	438	668	11,8 %	614,22 \$
Collégiale	90	1,3 %	21	35	55	66	1,2 %	622,72 \$
Universitaire	22	0,3 %	14	10	12	19	0,3 %	625,21 \$
Inconnue	1 224	18,3 %	240	593	631	1 070	19,0 %	634,72 \$

<b>Types de contraintes à l'emploi</b>								
Sans contraintes	5 453	81,3 %	612	3 128	2 325	4 599	81,5 %	608,94 \$
Contraintes temporaires	925	13,8 %	85	53	872	767	13,6 %	689,75 \$
Cont. tempo.: état de santé	72	1,1 %	2	41	31	57	1,0 %	596,97 \$
Cont. tempo.: enf./gross.	845	12,6 %	83	12	833	704	12,5 %	697,49 \$
Cont. tempo.: enf. handicapé	3	0,0 %	0	0	3	2	0,0 %	732,00 \$
Cont. tempo.: autres	5	0,1 %	0	0	5	4	0,1 %	628,00 \$
Contraintes sévères	1	0,0 %	0	1	0	1	0,0 %	628,00 \$
Inconnu	325	4,8 %	46	153	172	279	4,9 %	633,99 \$

<b>Région</b>								
01. Bas-Saint-Laurent	155	2,3 %	1	86	69	123	2,2 %	577,94 \$
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	307	4,6 %	4	159	148	251	4,4 %	608,14 \$
03. Capitale-Nationale	429	6,4 %	52	202	227	356	6,3 %	622,43 \$
04. Mauricie	443	6,6 %	15	220	223	363	6,4 %	632,34 \$
05. Estrie	303	4,5 %	39	172	131	256	4,5 %	624,94 \$
06. Île-de-Montréal <sup>6</sup>	1 519	22,7 %	460	759	760	1 314	23,3 %	634,18 \$
07. Outaouais	383	5,7 %	33	144	239	332	5,9 %	640,44 \$
08. Abitibi-Témiscamingue	202	3,0 %	1	93	109	174	3,1 %	615,14 \$
09. Côte-Nord	122	1,8 %	1	67	55	104	1,8 %	634,65 \$
10. Nord-du-Québec	11	0,2 %	0	5	6	7	0,1 %	604,00 \$
ARK <sup>7</sup>	0	0,0 %	0	0	0	0	0,0 %	- \$
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	190	2,8 %	1	105	85	156	2,8 %	621,61 \$
12. Chaudière-Appalaches	240	3,6 %	5	118	122	191	3,4 %	594,54 \$
13. Laval	226	3,4 %	31	100	126	186	3,3 %	618,60 \$
14. Lanaudière	383	5,7 %	9	166	217	319	5,7 %	612,82 \$
15. Laurentides	433	6,5 %	12	243	190	358	6,3 %	597,63 \$
16. Montérégie	1 021	15,2 %	52	522	499	861	15,2 %	611,33 \$
17. Centre-du-Québec	337	5,0 %	27	174	163	295	5,2 %	636,00 \$

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion - Statistique, avril 2012.

Tableau 6

Évolution du nombre d'adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui reçoivent une allocation de soutien, 2010-2011 et 2011-2012

	DEVENIR				INTERAGIR			
	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale	TOTAL	var. ann.
<b>Nombre d'adultes qui reçoivent une allocation de soutien<sup>1</sup></b>								
<b>moyenne 2009-2010</b>	<b>611</b>	<b>244</b>	<b>855</b>	<b>-10,5%</b>	<b>740</b>	<b>2 672</b>	<b>3 411</b>	<b>-0,4%</b>
avril 2010	570	243	813	-19,9%	825	2 758	3 583	1,2%
mai 2010	553	248	801	-20,5%	827	2 719	3 546	1,7%
juin 2010	545	249	794	-15,6%	786	2 687	3 473	1,4%
juillet 2010	517	247	764	-14,2%	704	2 596	3 300	1,0%
août 2010	437	231	668	-15,5%	605	2 374	2 979	0,7%
septembre 2010	405	223	628	-17,5%	617	2 383	3 000	-1,1%
octobre 2010	422	244	666	-14,2%	733	2 564	3 297	-3,6%
novembre 2010	433	236	669	-14,9%	774	2 552	3 326	-6,0%
décembre 2010	415	231	646	-20,6%	745	2 524	3 269	-8,6%
janvier 2011	394	216	610	-24,9%	715	2 453	3 168	-9,9%
février 2011	375	205	580	-29,4%	692	2 404	3 096	-14,1%
mars 2011	337	198	535	-36,5%	650	2 310	2 960	-17,1%
<b>moyenne 2010-2011</b>	<b>450</b>	<b>231</b>	<b>681</b>	<b>-20,3%</b>	<b>723</b>	<b>2 527</b>	<b>3 250</b>	<b>-4,7%</b>
avril 2011	292	180	472	-41,9%	606	2 224	2 830	-21,0%
mai 2011	186	97	283	-64,7%	446	1 670	2 116	-40,3%
juin 2011	149	73	222	-72,0%	334	1 248	1 582	-54,4%
juillet 2011	108	55	163	-78,7%	197	909	1 106	-66,5%
août 2011	15	3	18	-97,3%	11	42	53	-98,2%
septembre 2011	5	1	6	-99,0%	1	16	17	-99,4%
octobre 2011	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
novembre 2011	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
décembre 2011	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
janvier 2012	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
février 2012	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
mars 2012								
<b>moyenne 2011-2012</b>	<b>126</b>	<b>68</b>	<b>194</b>	<b>-71,5%</b>	<b>266</b>	<b>1 018</b>	<b>1 284</b>	<b>-60,5%</b>

<b>En février 2012</b>								
<b>Nombre d'adultes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

Répartition des adultes prestataires qui reçoivent une allocation de soutien selon certaines caractéristiques, février 2012

<b>Situation familiale</b>								
Personnes seules	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Couples sans enfants	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Familles monoparentales	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Couples avec enfants	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Conjoints d'étudiant	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Sexe</b>								
Hommes	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Femmes	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Âge</b>								
<i>Moyenne (années)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	
Moins de 21 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 21 à 24 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 25 à 29 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 30 à 34 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 35 à 39 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 40 à 44 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 45 à 49 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 50 à 54 ans	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
55 ans et plus	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Scolarité<sup>2</sup></b>								
Primaire	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Secondaire I à IV	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Secondaire V	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Collégiale	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Universitaire	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Inconnue	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Durée cumulative de présence à l'aide financière de dernier recours</b>								
<i>Moyenne</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	
Premier mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 2 à 5 mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 6 à 11 mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 12 à 23 mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 24 à 47 mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
De 48 à 119 mois	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
120 mois et plus	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Types de contraintes à l'emploi et types de diagnostics médicaux</b>								
Sans contraintes	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Contraintes temporaires	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Cont. tempo.: état de santé	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Cont. tempo.: enf./gross.	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Cont. tempo.: enf. hand.	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Cont. tempo.: 55 ans et plus	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Cont. tempo.: autres	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Contraintes sévères (types de diagnostics)	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Visuel	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Auditif et de la parole	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Intellectuel et d'apprentissage	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Santé mentale	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Physique	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Autres	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Conjoints sans contraintes sévères	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%

<b>Région</b>								
01. Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
03. Capitale-Nationale	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
04. Mauricie	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
05. Estrie	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
06. Île-de-Montréal <sup>3</sup>	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
07. Outaouais	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
08. Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
09. Côte-Nord	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
10. Nord-du-Québec	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
ARK <sup>4</sup>	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
12. Chaudière-Appalaches	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
13. Laval	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
14. Lanaudière	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
15. Laurentides	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
16. Montérégie	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
17. Centre-du-Québec	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%
Central <sup>5</sup>	0	0	0	0,0%	0	0	0	0,0%





**Tableau 7**

**Évolution du taux d'assistance sociale au Québec, 2010-2011 et 2011-2012**

	Nombre total d'adultes distincts <sup>3</sup>	Taux d'assistance sociale (18-64 ans)	Nombre d'enfants	Taux d'assistance sociale (0-17 ans)	Nombre total de prestataires distincts <sup>3</sup>	Taux d'assistance sociale (0-64 ans)
<b>Taux d'assistance sociale pour l'ensemble du Québec<sup>1,2</sup></b>						
<b>moyenne 2009-2010</b>	<b>377 447</b>	<b>7,3%</b>	<b>114 647</b>	<b>7,5%</b>	<b>492 094</b>	<b>7,4%</b>
avril 2010	381 867	7,4%	115 107	7,5%	496 974	7,4%
mai 2010	380 160	7,4%	114 953	7,5%	495 113	7,4%
juin 2010	377 421	7,3%	114 497	7,5%	491 918	7,4%
juillet 2010	375 610	7,3%	114 232	7,5%	489 842	7,3%
août 2010	375 807	7,3%	115 302	7,6%	491 109	7,3%
septembre 2010	374 145	7,2%	114 511	7,5%	488 656	7,3%
octobre 2010	371 860	7,2%	112 827	7,4%	484 687	7,2%
novembre 2010	372 334	7,2%	111 367	7,3%	483 701	7,2%
décembre 2010	373 293	7,2%	111 614	7,3%	484 907	7,2%
janvier 2011	375 987	7,2%	112 418	7,4%	488 405	7,3%
février 2011	376 704	7,2%	112 538	7,4%	489 242	7,3%
mars 2011	377 070	7,3%	112 417	7,4%	489 487	7,3%
<b>moyenne 2010-2011</b>	<b>376 022</b>	<b>7,3%</b>	<b>113 482</b>	<b>7,4%</b>	<b>489 503</b>	<b>7,3%</b>
avril 2011	376 176	7,2%	112 170	7,4%	488 346	7,3%
mai 2011	374 865	7,2%	111 914	7,3%	486 779	7,2%
juin 2011	373 646	7,2%	111 765	7,3%	485 411	7,2%
juillet 2011	372 677	7,2%	111 915	7,3%	484 592	7,2%
août 2011	371 747	7,2%	112 415	7,4%	484 162	7,2%
septembre 2011	366 851	7,1%	110 722	7,3%	477 573	7,1%
octobre 2011	363 938	7,0%	109 022	7,2%	472 960	7,0%
novembre 2011	363 568	7,0%	107 261	7,0%	470 829	7,0%
décembre 2011	363 940	7,0%	107 225	7,0%	471 165	7,0%
janvier 2012	366 883	7,1%	108 215	7,1%	475 098	7,1%
février 2012	367 471	7,1%	108 109	7,1%	475 580	7,1%
mars 2012						
<b>moyenne 2011-2012</b>	<b>369 251</b>	<b>7,1%</b>	<b>110 067</b>	<b>7,2%</b>	<b>479 318</b>	<b>7,2%</b>
<b>moyenne mobile - 12 derniers mois</b>	<b>369 903</b>	<b>7,2%</b>	<b>110 263</b>	<b>7,2%</b>	<b>480 165</b>	<b>7,2%</b>

**Taux d'assistance sociale selon les régions, février 2012**

<b>Taux d'assistance sociale par région - février 2012</b>						
01 Bas-Saint-Laurent	9 542	7,5%	1 672	4,8%	11 214	7,0%
02 Saguenay - Lac-St-Jean	12 465	7,1%	2 322	4,7%	14 787	6,6%
03 Capitale-Nationale	24 388	5,3%	4 754	4,1%	29 142	5,0%
04 Mauricie	17 183	10,4%	4 218	9,8%	21 401	10,2%
05 Estrie	16 271	8,2%	4 535	7,6%	20 806	8,1%
06 Île-de-Montréal	122 260	9,3%	46 770	13,4%	169 030	10,2%
07 Outaouais	15 467	6,3%	4 819	6,5%	20 286	6,3%
08 Abitibi-Témiscamingue	5 754	6,1%	1 246	4,1%	7 000	5,6%
09 Côte-Nord	3 014	4,8%	628	3,2%	3 642	4,4%
10 Nord-du-Québec	1 009	4,0%	545	3,9%	1 554	3,9%
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	6 034	10,2%	1 258	8,3%	7 292	9,8%
12 Chaudière-Appalaches	12 036	4,6%	2 296	2,9%	14 332	4,2%
13 Laval	11 847	4,6%	4 133	4,9%	15 980	4,7%
14 Lanaudière	17 770	5,8%	5 119	5,3%	22 889	5,7%
15 Laurentides	20 785	5,8%	5 338	4,7%	26 123	5,5%
16 Montérégie	51 045	5,4%	15 270	5,1%	66 315	5,4%
17 Centre-du-Québec	11 831	8,0%	3 163	6,9%	14 994	7,8%

MESS, Direction de la statistique et de l'information de gestion - Statistique, avril 2012.

# Notes relatives aux tableaux

## Tableau 1

1. Les dossiers actifs représentent les ménages ayant eu droit à une aide financière de dernier recours pour le mois considéré, que ce soit au programme d'aide sociale ou au programme de solidarité sociale.
2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
5. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
6. Dossiers pour lesquels un revenu d'une valeur supérieure à 2 \$ est déclaré pour le mois.
7. Depuis le mois d'avril 2007, les prestataires recevant des revenus de subventions salariales sont dénombrés avec ceux recevant des revenus de travail.
8. Dénombrer les dossiers distinctement (une seule fois), même si ces derniers déclarent plus d'un type de revenu pour le mois.
9. Désignent le nombre de demandes de prestations d'aide financière de dernier recours acceptées pour ce mois, qu'il y ait ou non versement pour le mois courant. Toutefois, un ménage nouvellement admis sera dénombré dans l'ensemble des ménages actifs seulement s'il a reçu une prestation.
10. Depuis le mois de juillet 2011, le Ministère ne verse plus l'ajustement pour la TVQ ce qui entraîne une baisse de la prestation moyenne. Celui-ci a été remplacé par le crédit d'impôt pour la solidarité qui est versé par Revenu Québec.

## Tableau 2

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

## Tableau 3

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme d'aide sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).
7. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ajout de la contrainte temporaire pour enfant handicapé entraîne une diminution du nombre d'adultes sans contraintes, d'adultes présentant une contrainte pour enfant à charge ou de ceux ayant une contrainte temporaire de la catégorie « autres ».

## Tableau 4

1. Les adultes actifs représentent les conjoints qui composent les ménages ayant eu droit à une prestation du Programme de solidarité sociale pour le mois considéré.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Certains dossiers présentent une durée cumulative inférieure à la durée consécutive. Il s'agit d'enfants de familles prestataires ayant atteint l'âge de 18 ans et qui font une demande de prestation. La date d'admission de ces nouveaux prestataires est fixée à la même date que la date d'admission de leurs parents. Pour plus de précisions, consulter le lexique.
4. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
5. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).
6. La région « Central » regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis mars 2004, en raison de changements dans les modes de gestion des dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique, ces derniers sont regroupés dans la région « Central » (avec les prestataires hébergés).

## Tableau 5

1. Sont dénombrés ici les adultes qui ont une participation en cours au Programme alternative jeunesse, que celle-ci ait débuté au cours du mois considéré ou avant, pourvu qu'il y ait au moins une journée d'activité dans le mois.
2. Sont dénombrés ici les adultes pour lesquels une allocation jeunesse a été versée au cours du mois considéré. Ce ne sont pas tous les participants à Alternative jeunesse qui reçoivent une telle allocation : certains reçoivent plutôt une allocation d'aide à

l'emploi parce qu'ils participent à certaines mesures d'Emploi-Québec (mesure de formation, projets de préparation à l'emploi) dans le cadre de leur participation à Alternative jeunesse, tout en étant admissibles au compte de l'assurance-emploi.

3. Bien que l'allocation jeunesse soit versée aux deux semaines, l'allocation moyenne est calculée sur une base mensuelle à partir des montants versés au cours du mois. Par conséquent, l'allocation moyenne sera plus élevée s'il y a trois versements à l'intérieur d'un même mois.
4. Les caractéristiques retenues sont celles au début de la participation à Alternative jeunesse puisque par la suite, elles ne sont pas disponibles pour la majorité des individus.
5. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
6. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
7. ARK : Administration régionale Kativik (les prestataires sont aussi dénombrés dans la région Nord-du-Québec).

#### **Tableau 6**

1. Les adultes qui participent à un Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) pour un mois donné reçoivent une allocation de soutien pour le mois suivant. Le chiffre présenté ici correspond au nombre de participants au PAAS qui reçoivent une allocation de soutien pour le mois traité.
2. La scolarité correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus.
3. Depuis le mois d'avril 2008, la région Île-de-Montréal regroupe les anciennes régions Ville-de-Montréal et Montréal-Banlieue.
4. ARK: Administration régionale Kativik (les adultes prestataires sont aussi dénombrés dans la région du Nord-du-Québec).
5. La région "Central" regroupe les dossiers administrés centralement. Depuis le mois de mars 2004, les dossiers relatifs à la clientèle sous curatelle publique sont regroupés dans la région "Central" (avec les prestataires hébergés).

#### **Tableau 7**

1. Le calcul du taux d'assistance sociale a été revu pour y inclure, avec les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours, les participants au Programme alternative jeunesse qui ont une allocation jeunesse. Cette correction du taux d'assistance sociale, rétroactive à avril 2007, fait référence aux 3 programmes d'assistance sociale.
2. La clientèle du MESS localisée au Central n'est pas considérée dans les données régionales car il s'agit plus d'une affectation administrative que régionale. Toutefois, cette clientèle du Central est dénombrée dans les données pour l'ensemble du Québec.
3. Aux fins de calcul du taux d'assistance sociale, les individus qui, pour une même période, étaient prestataires aux programmes d'aide financière de dernier recours et participaient au Programme alternative jeunesse sont dénombrés juste une fois.

## Définitions des termes utilisés dans le rapport

### **Adulte**

Personne qui ne dépend pas d'un parent pour sa subsistance ou personne mineure qui a la charge d'un enfant, qui est mariée ou a déjà été mariée ou qui a obtenu une pleine émancipation par le tribunal.

### **Adultes ayant cumulé deux ans et plus sans interruption**

Adultes prestataires qui présentent un nombre de mois de présence à l'aide de dernier recours supérieur ou égal à 24 mois depuis leur dernière date d'admission à l'aide de dernier recours.

### **Aide financière de dernier recours**

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent. Elle regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale.

### **Allocation de soutien**

Aide financière versée par le Ministère aux personnes qui participent au Programme d'aide et d'accompagnement social.

### **Aide financière accordée**

On utilise le terme « prestation » pour désigner l'aide financière accordée en vertu de chacun des programmes (ex. : prestations d'aide sociale).

### **Allocation d'aide à l'emploi**

Aide financière versée par Emploi-Québec aux personnes qui participent à certaines mesures actives ou d'insertion sociale.

### **Allocation de solidarité sociale**

Montant versé à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme de solidarité sociale.

### **Allocation jeunesse**

Aide financière versée aux individus qui participent au Programme alternative jeunesse.

### **Allocation mixte**

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque les deux membres adultes qui composent la famille présentent des contraintes temporaires à l'emploi.

### **Allocation pour contraintes temporaires à l'emploi**

Montant ajouté à la prestation de base du Programme d'aide sociale lorsque l'adulte seul ou un membre adulte de la famille présente des contraintes temporaires à l'emploi, le second adulte ne présentant aucune contrainte à l'emploi.

### **Allocation reconnue**

Aide financière versée par un tiers (personne, association, société ou organisme) à un prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale et reconnue à titre d'allocation d'aide à l'emploi ou d'allocation de soutien.

### **Clientèle**

On utilise le terme « prestataire » pour désigner la clientèle de chacun des programmes (ex. : prestataire d'aide sociale).

### **Clientèle supplémentée**

Tout adulte bénéficiant d'une prestation des programmes d'aide financière de dernier recours et qui déclare un ou plusieurs revenus d'autres sources. On retrouve, par exemple, des allocations d'aide à l'emploi, des allocations reconnues, des revenus de travail à titre de salarié ou de travailleur autonome, des prestations d'assurance-emploi, une contribution parentale.

### **Conjoint d'étudiant**

Adulte dont le conjoint étudie à temps plein au postsecondaire et bénéficie du Programme d'aide financière du ministère de l'Éducation. Cette catégorie ne dénombre que des adultes seuls, puisque les besoins des enfants de l'un ou l'autre des conjoints sont assumés par le conjoint aux études.

### **Conjoint sans contraintes sévères**

Adulte prestataire du Programme de solidarité sociale qui ne présente pas de contraintes sévères à l'emploi ou pour lequel le dossier ne fait pas mention de ce type de contraintes. Celui-ci est tout de même prestataire du dit programme car son conjoint présente, pour sa part, des contraintes sévères à l'emploi.

### **Contribution parentale**

Aide réputée fournie par les parents de l'adulte qui est reconnu dépendant de ceux-ci. La contribution parentale est établie en fonction de la situation financière et familiale et du nombre d'enfants à la charge des parents. Elle s'applique, s'il y a lieu, pendant une période maximale de trois ans.

### **Données officielles**

Les données « officielles » sont produites à partir d'informations, colligées dans les systèmes, ayant fait l'objet de mises à jour pendant deux mois.

### **Durée de présence consécutive (sans interruption)**

Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la date d'admission de ce nouveau prestataire est fixée à la même date que celle de ses parents.

### **Durée de présence cumulative**

Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

### **Enfant à charge**

Personne qui ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et qui doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal. C'est une personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou encore c'est une personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. Sont dénombrés ici les enfants présents dans les ménages prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

### **Estimations**

Données arrondies à partir des données préliminaires pour refléter la situation du dénombrement « officiel » des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours.

### **Ménage**

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants. Seuls les ménages ayant reçu, au cours du mois, une aide financière de dernier recours sont dénombrés.

### **Nés hors du Canada**

Toute personne qui n'est pas née au Canada. Il s'agit de personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne, de personnes en attente ou ayant obtenu le droit de résidence au Canada ou encore de revendicateurs du statut de réfugié.

### **Nouvelles admissions**

Demandes d'aide, déposées au cours du mois, pour lesquelles les ménages ont été identifiés comme admissibles à l'attribution initiale. Les ménages peuvent recevoir ou non une aide financière pour le mois de la demande. Ils peuvent être admis pour la première fois ou encore effectuer un retour aux programmes d'aide financière de dernier recours.

### **Participant**

Individu qui participe soit au Programme alternative jeunesse, soit à une mesure ou un service d'Emploi-Québec.

### **Prestataire**

Personne dont la subsistance est assurée par l'aide financière de dernier recours. Par exemple, un couple avec trois enfants à charge représente cinq prestataires.

### **Prestation de base**

Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple prestataire du Programme d'aide sociale.

### **Prestation de base Hébergés**

Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale, que celui-ci soit prestataire du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale.

### **Prestation versée**

Aide financière des programmes d'aide financière de dernier recours qui comprend la prestation de base, les allocations supplémentaires accordées selon le type de contraintes à l'emploi, les ajustements pour enfants à charge et pour la TVQ ainsi que les prestations spéciales. La prestation versée prend en compte également les éléments de réduction de l'aide versée, tels que les revenus et la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides. Cette donnée apparaît à titre indicatif seulement et ne représente pas la dépense officielle du Ministère dans le cadre des programmes de base de sécurité du revenu. La Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles (DGARBFM) du Ministère assume le mandat de produire officiellement cette donnée.

### **Programme alternative jeunesse**

Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

### **Programme d'aide et d'accompagnement social**

Programme visant à permettre aux prestataires des programmes d'aide de dernier recours de recevoir, dans le cadre de projets particuliers, un soutien et un accompagnement personnalisés pour les aider à entreprendre une démarche favorisant leur participation active à la société et les préparer adéquatement à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi afin d'accéder au marché du travail.

### **Programmes d'aide financière de dernier recours**

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale.

### **Programme d'aide sociale**

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

### **Programmes d'assistance sociale**

Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis du 1<sup>er</sup> avril 2007.

### **Programme de solidarité sociale**

Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

### **Revendicateurs du statut de réfugié**

Désignent les ressortissants étrangers qui arrivent au Canada sans être passés par le processus régulier d'immigration, en revendiquant d'être reconnus comme réfugiés au sens de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, et qui veulent obtenir ainsi le droit d'établissement au Canada. Ce groupe comprend aussi les demandeurs d'asile qui ont été déboutés.

### **Scolarité**

Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

### **Taux d'assistance sociale**

Proportion de la population qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale, à savoir le Programme d'aide sociale, le Programme de solidarité sociale et le Programme alternative jeunesse. Pour le Programme alternative jeunesse, on considère seulement les participants avec une allocation jeunesse. Pour éviter tout doublement dans le dénombrement de la clientèle des programmes d'assistance sociale, les participants au Programme alternative jeunesse qui, pour une même période, étaient aussi prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont comptabilisés juste une fois.

### **Types de contraintes à l'emploi**

Les adultes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours sont répartis selon le programme et selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi : sans contraintes, contraintes temporaires et contraintes sévères.

Au Programme d'aide sociale :

- Les adultes sans contraintes sont ceux qui ne présentent aucune contrainte temporaire à l'emploi.
- Les personnes avec contraintes temporaires à l'emploi se retrouvent dans l'une des situations suivantes :
  - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
  - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
  - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
  - elles ont à leur charge un enfant affecté par un handicap physique ou mental et admissible au supplément pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec;
  - elles ont atteint l'âge de 55 ans ou plus le mois précédent (sauf si elles font la demande de ne pas être classées « contrainte temporaire »);
  - elles se sont réfugiées dans une maison d'hébergement pour victimes de violence;
  - elles procurent des soins constants à une personne dont l'autonomie est réduite à cause de son état physique ou mental;
  - elles sont placées en résidence d'accueil;
  - elles sont responsables d'une résidence d'accueil reconnue en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
  - elles sont responsables d'un foyer d'accueil lié par un contrat de services avec le ministère de la Sécurité publique.

Au Programme de solidarité sociale :

- Les personnes avec contraintes sévères à l'emploi ont démontré, par un rapport médical, que leur état physique ou mental est affecté de façon significative, pour une durée permanente ou indéfinie.
- Les adultes sans contraintes sévères peuvent présenter une contrainte temporaire ou encore ne présenter aucune contrainte à l'emploi mais l'information précise sur leur type de contraintes à l'emploi n'est pas disponible dans les systèmes informatiques.

Aux programmes d'aide et d'accompagnement sociale on retrouve :

- Le programme *Devenir* qui vise à préparer adéquatement des personnes prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à une participation aux mesures des services publics d'emploi et éventuellement à un retour sur le marché du travail. Sauf exception, la durée maximale de participation est de 12 mois.
- Le programme *Interagir* qui vise une meilleure intégration sociale de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus long terme. La clientèle visée est prioritairement celle des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours. La durée de participation est indéterminée et varie selon les besoins des participants.
- Le programme *Réussir* qui vise à faciliter l'accès aux études secondaires professionnelles ou postsecondaires pour des personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi. Elles conservent ainsi leur droit à recevoir une aide financière du Programme de solidarité sociale en supplément du revenu qu'elles obtiendront du régime des prêts et bourses. La durée de participation varie selon la durée des études entreprises.
- Le Programme *Action* qui propose une intervention axée sur la progression socioprofessionnelle des prestataires de l'aide financière de dernier recours éloignées du marché du travail afin qu'ils puissent éventuellement être en mesure d'entreprendre une participation à une mesure d'aide à l'emploi et, ultimement, intégrer le marché du travail et quitter l'aide financière de dernier recours. La participation est d'une durée maximale de cinq ans consécutifs, débutant à partir du 1<sup>er</sup> jour de participation, et ce, peu importe qu'il y ait interruption avant la fin des cinq ans.

**Types de diagnostics médicaux**

Les adultes prestataires du Programme de solidarité sociale qui présentent des contraintes sévères à l'emploi sont regroupés selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux :

- Contraintes d'ordre visuel;
- Contraintes d'ordre auditif ou au niveau de la parole;
- Contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
- Contraintes de l'ordre de la santé mentale;
- Contraintes d'ordre physique;
- Autres contraintes (exemple : présence d'une rente d'invalidité, adulte admis en hébergement).